

Protocole sanitaire relatif à l'ALSH du CSC Rives de Loire

Pour les parents des jeunes :

Les familles devront vérifier que leur enfant n'a pas de fièvre (38°C ou +) avant de se rendre à l'activité pour laquelle il est inscrit. En cas de fièvre, de symptômes apparentés à la COVID ou de suspicion de Covid dans le foyer, le jeune ne pourra pas se présenter au Centre. Il devra rester à son domicile.

De même, les mineurs atteints de la Covid-19, testés positivement par RT-PCR ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

Il est demandé aux adultes référents de rappeler les gestes barrières à leur enfant et de le munir de masques en nombre suffisant (1 masque pour 3 à 4 heures d'activité). Il est également demandé aux familles de lire le présent document AVEC LEUR JEUNE et de s'ASSURER que son contenu a bien été compris.

Les parents et/ou responsable légaux ne seront pas admis sur les lieux d'activités des mineurs sauf pour les déposer. En cas d'accès exceptionnel, ils devront être munis de masques.

Pour les jeunes :

Je me lave les mains autant que possible :

- Dès mon arrivée et avant de rentrer chez moi
- Avant et après les repas
- A chaque passage aux toilettes

J'utilise le gel hydroalcoolique et/ou le savon mis à ma disposition. Je me lave les mains entre 20 et 30 secondes minimum.

J'évite de toucher mon visage ou mon masque.

Je porte un masque quand :

- J'entre et je me déplace dans le centre socioculturel ou tout autre bâtiment.
- Je voyage en minibus ou en car
- Lors de l'activité sauf exception dû au caractère particulier de celle-ci.

Pour les animateurs :

- Privilégier les activités en extérieur si possible
- Veillez au respect des gestes barrières et de la distanciation, en accord avec le protocole sanitaire relatif aux ALSH du 28 août 2020.
- Effectuer la désinfection du matériel, des véhicules et des locaux du centre utilisés avant et après chaque activité en respect des normes en vigueur.
- Port du masque obligatoire dans un véhicule et dans les lieux clos ainsi qu'à l'extérieur sauf exception dû au caractère particulier de l'activité proposée.

- Veillez à ce que chaque prestataire est un protocole sanitaire et rappeler les règles de transport et celles du lieu aux jeunes en amont.
- Effectuer une prise de température à tout jeune présentant des symptômes durant l'activité. EN cas de température avérée, le jeune sera éloigné du groupe et son parent devra venir le récupérer.

Tout au long des activités, soirées :

- J'utilise des mouchoirs à usage unique et je les mets (dans la mesure du possible) dans une poubelle fermée.
- Je maintiens une distance d'1m au moins avec les autres jeunes et les animateurs durant l'activité. Je porte un masque.
- Lors des activités, chacun devra conserver son matériel personnel. Si le matériel devait être prêté, il serait désinfecté au préalable par un membre de l'équipe d'animation.
- Lors des repas, les tables seront distantes d'1m les unes des autres. Si les repas s'effectuent sans tables, les jeunes devront respecter les distanciations physiques en vigueur.